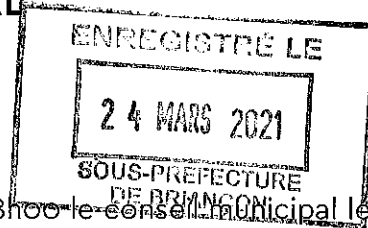




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021



DEL 2021.03.10/26

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème : finances

Etaient présents :

Objet :

Provisions pour contentieux - ajustements - Exercice 2021

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Convocation :

Date :
04 mars 2021

Affichage :
04 mars 2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2321-2, L.2321-3 et les articles R.2321-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU la délibération N°087 du 31/03/20210 par laquelle le conseil municipal a décidé d'opter pour le régime des provisions budgétaires ;

VU la délibération du conseil municipal N°241 du 05/08/2010 approuvant la constitution d'une provision spécifique pour le contentieux du casino de jeux d'un montant de 6 millions d'euros et la délibération N°055 du 08/04/2015 reprenant partiellement cette provision à hauteur de 129 325,17 € ;

VU la délibération du conseil municipal N°026 du 18/02/2015 constituant une provision générale pour litiges et contentieux et les délibérations successives d'ajustement de cette provision N°044 du 02/03/2016, N°039 du 15/03/2017, N°030 du 21/03/2018, N°030 du 27/03/2019 et N°024 du 26/02/2020 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre en totalité la provision constituée au titre du dossier du casino de jeux en raison de la fin du contentieux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la provision budgétaire pour litiges et contentieux pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 08/03/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De solder la provision spécifique de 5 870 674,83 € constituée pour le casino de jeux devenue sans objet à la suite de la fin du contentieux ;
- D'ajuster la provision pour litiges et contentieux (224 035 €) sur l'exercice 2021 en effectuant une dotation complémentaire/reprise
- De préciser que la provision destinée à couvrir la charge probable résultant des litiges et contentieux en cours sera ajustée annuellement ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0


ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.03.10/26

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021



Le Maire
Arnaud MURGIA

